

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 11 mars 2022,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-sept membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 11 mars 2022, a rendu les avis suivants :

- **Modification de l'intitulé de la mention de doctorat « *Lexicologie et terminologie multilingues et traduction* »**, sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation ;
- **Convention cadre de partenariat avec l'Institut Catholique de Lyon**, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente.

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 11 mars 2022, a pris connaissance du point suivant :

- **Information sur le RIPEC (Régime indemnitaire des Personnels Enseignants Chercheurs)**, sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation.

Fait à Lyon, le 11 mars 2022,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 18 mars 2022.